17 janvier 2007 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Propos de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'abolition de la peine de mort.

- Avec ce projet de loi, la France va affirmer dans sa loi fondamentale son attachement solennel au respect absolu de la vie humaine, inviolable et sacrée en toute circonstance.
- Cela interdira le rétablissement d'une peine inhumaine, qui ne saurait constituer un acte de justice.
- Cela permettra aussi à la France de poursuivre son action en faveur de l'abolition universelle, alors que 78 pays appliquent encore ce châtiment.
- Le Parlement sera réuni en Congrès en vue de l'adoption de ce texte avant la fin des travaux parlementaires.